



ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'ORGANISATION D'UNE TOMBOLA

N°2025-010

Le Maire de la Commune de Tours-en-Savoie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212.2 ;

Vu les articles L322-1 à L322-6 et D322 à D322-3 du Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu le décret n° 87-430 du 19 juin 1987 fixant les conditions d'autorisation des loteries ;

Vu le décret n° 2015-317 du 19 mars 2015 relatif à l'autorité autorisant les loteries d'objets mobiliers exclusivement destinés à des actes de bienfaisance, à l'encouragement des arts ou au financement d'activités sportives à but non lucratif ;

Vu la demande formulée le 12 mai 2025 par Madame Elodie BESSARABA, Présidente de l'Association des Parents d'élèves de Tours-en-Savoie, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser une tombola au capital d'émission de 2180€ ;

Considérant que la demande d'autorisation de tombola répond aux critères qui doivent présider à la délivrance des autorisations de loterie ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'Association des Parents d'Elèves de Tours-en-Savoie, représentée par sa présidente Madame Elodie BESSARABA, est autorisée à organiser une tombola au capital de 2180€, composée de 1090 billets.

ARTICLE 2 : Le produit de la tombola sera intégralement et exclusivement destiné à financer un voyage scolaire programmé en 2026.

En aucun cas, les fonds ne devront être employés à régler des frais de fonctionnement ou des dépenses courantes.

ARTICLE 3 : Le bénéfice de cette autorisation ne pourra être cédé à des tiers.

ARTICLE 4 : Le tirage au sort aura lieu en une seule fois le dimanche 29 juin à l'occasion de la fête de la Cerise. Tout billet invendu dont le numéro sortira au tirage sera immédiatement annulé et il sera procédé à des tirages successifs jusqu'à ce que le sort ait favorisé le porteur d'un billet placé.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Elodie BESSARABA, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves de Tours-en-Savoie.

Fait à Tours en Savoie, le 16 mai 2025

Le Maire,
Yann MANDRET

